



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-15
DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Attribution de subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou,
Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,
Vu le dossier initial pour un montant de 13 637 € de travaux,
Vu la décision n°2025-21 par délégation du Bureau du 13 mars 2025 accordant 1363,60 € de subvention,
Vu qu'en cours d'instruction le propriétaire a changé d'entreprise et que de ce fait le montant des travaux a été mis à jour à hauteur de 16 050,43 €,
Vu que la demande de subvention présentée à l'ANAH dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou a porté sur un montant des travaux de 16 050,43 €, et que ce dossier a reçu l'agrément de la commission de l'ANAH,
Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité décide d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	Adresse	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant HT de la dépense éligible	Taux de Subvention réel	Montant de la subvention attribuée
M. PUECH Jean-Luc	7 place Jacques Durand 81120 TERRE-DE- BANCALIE	Autonomie	16 050,40 €	16 050,40 €	10 %	1 605,04 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CENTRE TARN